Un Polonais neurasthénique blessa sa femme et se suicida à Oignies

Nous avons, dans nos dernières éditions, relaté succinctement la terrible scène familiale qui se déroula à Oignies et au cours de laquelle un mari blessa grièvement sa femme et se trancha la gorge avec un rasoir. Au cours d'une enquête, nous avons pu rétablir la genèse de cette pénible affaire. Voici d'ailleurs les renseignements que nous avons pu obtenir :

UN MARI NEURASTHENIQUE

Les gendarmes d'Oignies étaient avertis, l'autre soir par M. Samoniez, garde des Mines d'Ostricourt, qu'un Polonais demeurant Cité de la Plaine, 10, venait d'être trouvé dans sa cour, la gorge ouverte, et que sa femme, également blessée, s'était réfugiée chez des voisins, en compagnie de ses deux enfants.

Les gendarmes se rendirent immédiatement sur les lieux et ouvrirent leur enquête sur le drame, que commentait déjà une foule considérable.

Le sujet polonais Kowalczyck Roch, âgé de 38 ans, avait épousé, il y a sept ans, sa compatriote Marianna Roszack. Le mari travaillait régulièrement et la femme était courageuse et honnête. Deux enfants étaient nés de leur union. Mais, depuis trois ans, le ménage n'allait plus guère. Le mari, souffrant des yeux, était devenu d'un caractère acariâtre. Les querelles se faisaient fréquentes. Bref, ce fut l'enfer familial.

Il y a quelques mois, le Polonais fut admis dans un hôpital de LILLE. A son retour, il prétendit que sa femme avait eu, pendant son absence, un amant. La neurasthénie aiguë avait gagné Zowalczyck.

POUR UN BILLET DE DIX FRANCS

Le jour du drame, Mme Kowalczyck s'aperçevait qu'il manquait dix francs dans son porte-monnaie. Elle en conclut que son mari était l'auteur du larcin et lui en fit des reproches. Kowalczyck nia avoir dérobé cette somme et une querelle éclata, qui se termina assez vite. Mais le Polonais cherchait un prétexte pour amener une nouvelle dispute.

Le soir, alors qu'il s'était couché, sa femme se mit à nettoyer sa cuisine. Kowalczyck lui reprocha de faire trop de poussière en balayant.

Quand elle eut terminé son travail, Mme Kowalczyck, pour se reposer, s'assit sur le seuil de sa porte, avec, dans les bras, son dernier né, âgé de neuf mois.

Pendant qu'elle s'amusait avec son bébé, Kowalczyck se leva, vint derrière elle, sans faire aucun bruit, s'arma d'un balai-brosse et lui en donna un formidable coup sur la tête.

La malheureuse s'enfuit en hurlant. Son mari la poursuivit et lui asséna un deuxième coup de son arme sur le crâne. La femme tomba, se releva et s'enfuit à nouveau, toujours poursuivie par la brute qui la frappa une troisième fois. Mme Kowalczyck s'écroula alors, perdant son sang en abondance.

Des voisines se précipitèrent et la transportèrent en lieu sûr.

Kowalczyck était rentré chez lui. Une voisine le vit tout à coup pâlir et faire le geste de se couper la gorge. Puis elle le vit s'affaisser. M. le docteur Boulanger, mandé d'urgence, examina rapidement le blessé et ordonna son admission à l'hôpital.

Le Polonais mourut dans la nuit.

Mme Kowalczyck porte sur la partie supérieure de la tête d'assez sérieuses blessures, qui ne mettent pas néanmoins ses jours en danger.

L'enquête continue.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Une grande journée organisée à Lille par l'U. N. des évadés de guerre

L'Union Nationale des Evadés de Guerre organise de grandes fêtes à Lille, le 20 mai prochain.

Voici le programme de cette journée :

9 h. 30 : Rendez-vous face au Théâtre.

De 9 h. 15 à 10 h. 50 : Remise d'une palme au monument de l'héroïne lilloise Louise de Bettignies.

13 h. 03 : Réception à la gare des Ministres et des autorités.

11 h. 15 : Réception par la Municipalité au foyer du Théâtre municipal.

11 h. 45 : Messe en l'Eglise St-Maurice : audition du Cercle Choral « Les XXX ». D'autre part, il y aura service religieux à la Synagogue, le vendredi 18 mai, à 18 heures, et au Temple le dimanche 20 mai, à 10 h. 30, à la mémoire des Evadés.

13 h. 30 : Salle des Ambassadeurs, grand banquet par souscription sous la présidence des Ministres de France, de Belgique et de Serbie, du Général Commandant le 1er Corps et des autorités civiles. Pendant le banquet, la musique du 43e d'infanterie, sous la direction de son chef, M. le Capitaine Tournon, exécutera plusieurs morceaux.

13 h. 15 : Remise d'une palme au Monument aux Morts.

A l'issue du banquet remise des décorations (Les camarades désirant se faire décorer officiellement devront apporter leurs Médailles ainsi que le Certificat donnant leur citation.

Le prix du pain dans le Nord est fixé à 2 fr. 25 le kilo à partir du 16 Mai

La Commission des farines s'est réunie vendredi matin à la Préfecture sous la présidence de M. Leroy, secrétaire général.

Après une assez longue discussion, il a été décidé que le pain serait augmenté d'un sou à dater du mercredi 16 mai. On le paiera à cette date 2 fr. 25. Le prix limite de la farine n'a pas été fixé.

UNE MARMITE ÉCLATA CHEZ UN PATISSIER A ARRAS

Une marmite contenant un liquide en ébullition et placée sur le feu a soudainement éclaté, chez M. Le Ménager pâtissier 6, Place de la Gare, à Arras. Mlle Cécile Cornier, vendeuse et Mlle Rachel Huclier, qui se trouvaient à proximité ont été sérieusement brûlées à la face et aux bras.

ETMA T.S.F
11 Rue St Pierre St Paul, LILLE
CATALOGUE FRANCO 1,50 en timbres poste
Maison la mieux assortie de la Région du Nord en POSTES à LAMPES, HAUT PARLEURS
Pièces détachées. Ebonite et Bakélite et en POSTES à GALÈNE.
SUPER à 5 lampes en pièces détachées, 576 fr.
Toujours les meilleurs prix

Le parricide de Socx devant les Assises

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'interrogatoire

Charles Verheagh est un garçon de 22 ans, sans particularité. Les yeux rouges des pleurs qu'il a versés et qu'il verse encore et son attitude affaissée attestent son repentir.

Aux questions que lui pose le Président Mirande, il répond d'une voix faible.

Les faits ! il les a reconnus dès le premier jour ; il renouvelle ses aveux et manifeste des regrets. Il ne cherche point dans l'ivresse l'excuse de son acte, mais dans la grande exaspération où l'avaient mis les menaces et les coups de son père.

— Votre père était ivre ? demande le Président.

— Oui, mais pas moi.

— Pourquoi n'avez-vous pas voulu aller chercher de l'eau-de-vie ?

— Parce que mon père avait trop bu déjà. Je le savais violent quand il était saoûl et j'avais peur qu'il batte ma mère.

Et le Président évoque, en effet, la triste réputation du père Verhaeghe, qui brutalisait sa femme et ses enfants et allait parfois jusqu'à les jeter hors de la maison familiale.

Mais M. Mirande ajoute

— Amand Verhaeghe était considéré comme une brute alcoolique, mais il a eu une fin tragique terrible, après quinze jours d'agonie atroce.

L'accusé affirme que son père l'a frappé après son refus.

— Mais puisque vous étiez sorti, il ne fallait plus revenir.

— .....

— En frappant votre père avec une arme aussi terrible que ce marteau, vous saviez bien que vous alliez tuer votre père.

L'inculpé, larmoyant, baisse la tête sans répondre.

— Vous avez frappé si violemment que le manche du marteau a été brisé.

— Le manche était fendu et je n'ai porté que deux coups.

— Pourtant, on a relevé cinq plaies à la tête de la victime.

L'accusé raconte ensuite sa randonnée affolée après le drame et sa rencontre des deux douaniers qui le conduisirent à la gendarmerie.

— Vous auriez mieux fait de quitter votre père tout à fait, ainsi ce terrible drame eut eut été évité.

C'est Me Delmotte qui répond :

— Charles Verhaeghe avait fait une demande pour entrer dans la douane et il devait partir incessamment.

Et l'interrogatoire se termine par de nouveaux regrets que manifeste l'accusé.

Les témoins

Les sept témoins qui ont été cités et qui se succèdent à la barre, viennent moins, pour la plupart, accuser le fils que le père.

Le docteur Ruyssen, médecin-légiste, apporte les conclusions de son rapport sur l'autopsie de la victime. Il a relevé cinq blessures, dont trois étaient graves

— Pensez-vous, docteur, que le blessé aurait pu guérir, s'il avait été trépané ?

— Par des soins rapides et continus, peut-être aurait-on pu le sauver, mais ce n'est pas sûr.

Le brigadier de gendarmerie Debuire donne les résultats de l'enquête qu'il a faite sur le drame. Il fournit d'excellents renseignements sur l'accusé, mais non sur la victime qui était une « brute alcoolique et féroce ».

Cependant quelques jours après la scène tragique, il a vu le père Verhaeghe, qui lui a dit : « Mon fils m'a frappé dans un accès de colère ; je lui pardonne ».

Mme Verhaeghe, mère de l'accusé et femme de la victime, dit quel douloureux calvaire elle a gravi au cours de ses 27 années de mariage

— La vie était intenable à la maison. Mon mari nous martyrisait mes enfants et moi. Bien des fois, il m'a mise à la porte et je devais aller demander l'hospitalité à des voisins, ou coucher dans une grange avec mes petits.

Et la pauvre femme, larmoyante, implore la pitié pour son enfant.

Evoquant l'état du père Verhaeghe, après le drame, le Président souligne que le blessé n'a pas reçu tous les soins désirables

Le témoin répond :

— Le docteur Decroc, de Bergues, est venu, il m'a dit qu'il ne s'agissait là que de blessures superficielles.

Puis, une seconde fois, je l'ai fait demander, mais il ne s'est pas dérangé.

Singulier médecin !

Enfin, à la demande de Me Delmotte, Mme Verhaeghe déclare que son mari s'était comporté d'odieuse façon vis-à-vis de ses filles.

M. René Dannoot, qui fut témoin du drame, en rappelle les circonstances.

Albert Verhaeghe, un autre fils de la victime, vient dire combien son père était de caractère difficile, emporté et violent

On entend enfin MM. Edmond Louf, locataire des époux Verhaeghe et René Boyard. Leurs dépositions ne sont point davantage en faveur de la victime.

Le verdict

Au cours des débats, l'avocat général Fontenges s'est laissé gagné par la pitié. Aussi ne requiert-il qu'une simple condamnation de principe en demandant même pour l'accusé le bénéfice de la loi de sursis.

Me Delmotte plaide ensuite avec beaucoup de chaleur et de talent la cause de son client. Les mauvais traitements infligés par Amand Verhaeghe aux siens avaient exaspéré l'accusé à l'extrême et seuls déterminé le drame.

Et le jury rapporte un verdict affirmatif, mais fortement atténué.

Charles Verhaeghe est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis.

R. J.

Vols qualifiés à Valenciennes

Dans la nuit du 31 décembre 1925 au 1er janvier 1926, neuf malfaiteurs, Polonais pour la plupart, s'étaient introduits par effraction chez M. Salomon, fourreur à Valenciennes.

Dans le magasin qu'ils avaient mis au pillage, ils dérobèrent de nombreuses marchandises évaluées à la somme totale de 6.034 fr.

Sept d'entre les cambrioleurs ont été jugés et condamnés au cours d'une précédente session. Mais les deux autres, qui avaient réussi à prendre la fuite, n'ont pu être retrouvés.

Ce sont les Polonais Jean Beling, 29 ans, journalier, sans domicile fixe et Anan Kukowna, 35 ans, ouvrière d'usine à Condé-sur-l'Escaut.

Hier, à l'issue de la dernière audience, la Cour d'assises les a condamnés par contumace : **Beling à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour ; la femme Kukowna à 8 ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour.**

Le boxeur Valenciennois Humery au "Réveil du Nord"

Nous eûmes hier une bien agréable visite, ce fut celle du jeune Humery qu'accompagnaient son dévoué manager Tiétart et MM. Bernard, vice-président du B.C. Anzinois et Durot. Le populaire champion de France des poids plumes arborait un large sourire qui en disait long sur sa joie d'avoir pris sur Johnny Cuthbert, la revanche qu'il attendait tant. Tiétart était aussi heureux car la victoire de son poulain fut des plus concluantes.

DE GAUCHE A DROITE : MM. SERTEMONT, du « REVEIL DU NORD » ; DUROT ; HUMERY, CHAMPION DE FRANCE ; BERNARD, VICE-PRESIDENT DU B.C. ANZINOIS, ET TIETART.

Nous félicitons vivement le jeune Valenciennois de ce joli succès. Ce dernier qui ne porte aucune trace de son combat, nous dit en quelles parfaite condition et confiance il se présenta sur le ring, puis nous détailla les différentes phases du combat qui se déroula ainsi que le décrivit le « Réveil du Nord » : Humery combattant à distance et attendant le moment propice pour placer son crochet au creux de l'estomac. Le champion de France rendit aussi hommage à son adversaire qui, dit-il, est un homme qui tape « dur ».

ASCENSIO SERA SON PROCHAIN ADVERSAIRE

Comme le « Réveil du Nord » l'annonça le premier de la Presse régionale, le prochain adversaire d'Humery sera l'Oranais Ascensio. Tiétard nous le confirme, car très sportivement, il ne veut écarter aucun des adversaires qui émettent des prétentions au titre que détient son poulain. Ce combat aura donc lieu le 7 juin au Cirque de Paris.

En attendant, Humery va se reposer à Anzin jusqu'au 23, date à laquelle se déroulera le match Molina-Thuru et auquel il assistera, puis le Valenciennois reprendra son entraînement au camp de Saint-Maurice

— Et ensuite ?

— Eh bien dit Tiétart, nous livrerons encore quelques combats en France, puis nous irons tenter la chance en Amérique.

Nous adressons de nouveau nos félicitations au vainqueur et à son fidèle manager, puis notre « as » photographe qui nous attend sur la terrasse au-dessus des salles de rédaction, en deux temps, fixe les traits du glorieux vainqueur de Cuthbert et de ses amis.

LE MATCH MOLINA-THURU aura lieu LE 23 MAI

Le manager Thiétart nous a aussi confirmé que la rencontre Molina-Thuru se déroulerait ainsi que le « Réveil du Nord » l'a déjà annoncé, le 23 mai. Le compagnon d'écurie d'Humery suit actuellement un entraînement intensif, il est au mieux de sa forme et Tiétart est plein de confiance. Avec lui nous souhaitons la victoire du sympathique Thuru.

LIRE EN « JOURNÉE SPORTIVE » : LE MATCH TASSIN-CRAUC EST CONCLU

Pourvois en cassation

Plusieurs accusés, condamnés par la Cour d'assises pendant la session qui vient de prendre fin, ont signé leur pourvoi en Cassation.

Ce sont Justin Escoubas, dit « Tintin », condamné le 30 avril, à 8 ans de travaux forcés, pour vols qualifiés à Lille ; Eugène Roos, le neveu meurtrier de Roubaix condamné le 2 mai, à 5 ans de réclusion ; Camille Louché, condamné le 3 mai, à 8 ans de travaux forcés pour complicité d'assassinat au Cateau et Louis Brossard, condamné le 4 mai à 10 ans de réclusion pour attentats à la pudeur à Marcq-en-Barœul.

UNE IMPORTANTE MANIFESTATION

D'importantes manifestations commerciales auront lieu à Douai du 7 au 14 juin prochain.

Tout d'abord, le 25e Congrès National annuel des Syndicats de l'Epicerie française, avec fête du 25e anniversaire de la Fédération des Syndicats de l'Epicerie, dont le siège est 12, rue du Renard, à PARIS.

Puis le 2e Congrès international des Syndicats de l'Epicerie.

Ce Congrès, qui s'est tenu l'année dernière à Berlin a reçu pour cette année les adhésions de nombreuses Fédérations nationales.

De grandes fêtes auront lieu à l'occasion de ce Congrès, principalement le dimanche 10 juin. Le Comité d'organisation a prévu, d'accord avec les Sauveteurs du Nord, un défilé avec de très nombreuses sociétés, concours de pêche, joutes sur l'eau, bal public, concerts par d'importantes phalanges musicales et chorales et le soir, pour couronner le tout, un très beau feu d'artifice.

Les Sudistes Chinois ont fait appel à la Société des Nations

Le gouvernement nationaliste Chinois de Nankin vient de télégraphier au secrétaire général de la S.D.N. pour demander la convocation du Conseil de la S.D.N.

Le télégramme dénonce la violation de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine par les troupes japonaises et demande à la S.D.N. de faire cesser, sans délai une situation préjudiciable à la paix entre les deux pays.

Le gouvernement de Nankin démontre notamment dans son télégramme que les Japonais ont tué à Tsi-Nan-Fou des Chinois civils sans provocation et que le bombardement japonais a fait plus de mille tués et blessés.

Après avoir coupé les oreilles et le nez du commissaire local des Affaires étrangères, ils l'ont fusillé ainsi que trois membres de son personnel.

Le gouvernement de Nankin assure que les autorités chinoises ont agi avec la plus grande modération.

A noter que la demande du gouvernement Sudiste qui n'est pas membre de la S.D.N. n'est pas recevable. Néanmoins le secrétaire général de la S.D.N. a pris sur lui de la faire parvenir à tous les membres du Conseil.

TSI-NAN-FOU OCCUPEE PAR LES JAPONAIS

Selon une dépêche reçue par le ministère de la guerre japonais les troupes japonaises ont occupé la totalité de Tsi-Nan-Fou. Elles ont conquis l'enceinte fortifiée après un violent combat.

On annonce officiellement que les pertes japonaises sont de 21 soldats et 13 civils tués. 79 soldats et 9 civils ont été blessés. 28 civils sont manquants.

Costes et Le Brix ont été fêtés hier à Bruxelles

Les aviateurs Costes et Le Brix avaient quitté Villacoublay, hier, à 9 h. 50, à bord du « Nungesser-et-Coli », se rendant à Bruxelles, où ils sont arrivés à 11 h. 40.

Après quelques évolutions au-dessus de la plaine, le « Nungesser-et-Coli » a atterri et est venu stopper non loin des autorités. La foule, à ce moment, a rompu les barrages et l'avion fut bientôt entouré par de nombreux admirateurs enthousiastes.

La musique joue les deux hymnes nationaux. Le colonel Smeyers parvint auprès des aviateurs qui descendaient de la carlingue et les conduisit auprès du général Blavier.

— Le temps a été excessivement mauvais, déclara Costes qui s'excuse de son retard.

Costes et Le Brix reçurent les félicitations de leurs amis et des autorités et, après s'être prêtés, avec la meilleure grâce, aux exigences des photographes, ils prirent place dans une automobile découverte en compagnie de l'attaché militaire français en Belgique. La voiture accomplit un tour d'honneur aux acclamations enthousiastes de la foule et sortit difficilement de l'enceinte de l'aérodrome pour gagner l'hôtel où les deux aviateurs résideront pendant leur séjour à Bruxelles.

Costes et Le Brix sont allés ensuite déposer des fleurs au tombeau du Soldat inconnu et au monument des aviateurs morts pendant la guerre.

Nous avons reçu pour la souscription Costes et Le Brix ouverte par la Fédération des Journaux Français une somme de cent francs qui a été ajoutée aux mille francs de la souscription du « Réveil du Nord ». En félicitant et en remerciant les donateurs nous reproduisons le texte de leur envoi :

« Pour glorifier les ailes françaises et les encourager...... fr. — 100. **Un groupe d'anciens élèves de l'Ecole Rollin (Lille).**

UN FAUX DÉPART DE L'« ITALIA »

Les conditions atmosphériques du Spitzberg étant favorables, le dirigeable « Italia » est parti hier, à 6 heures, pour le pôle Nord.

Dans la soirée nous apprenons que l'« Italia » est revenu à la base de Kings Bay.

Le voyage du prince de Galles à Lille

Ainsi que nous l'avons déjà relaté, le prince de Galles se joindra à la délégation de la « British Legion », qui doit se rendre les 5, 6, 7 et 8 août, aux cimetières du front.

Le prince de Galles arrivera à Lille le mardi 7 août, à 16 h. 30, et sera reçu, à 17 h., à la Préfecture. Après un dîner intime, il se rendra à Tourcoing, où il assistera, à 21 heures, à un concert organisé par la « British Legion ». Il passera la nuit dans un appartement qui lui sera réservé à la Préfecture.

Dans la matinée du mercredi 8 août, le prince de Galles partira pour Ypres où une grande manifestation se déroulera devant le Memorial Britannique de la Porte de Menin

Dès maintenant, des dispositions sont prises par les associations d'anciens combattants et de mutilés, en vue d'assurer le logement du millier de légionnaires de la « British Legion » qui viendront dans notre région

Leur répartition dans les dortoirs de l'Ecole des Arts et Métiers, de l'Institut Industriel, des collèges Saint-Joseph et Jeanne-d'Arc, et de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille, a été envisagée. Leurs repas leur seraient servis dans la salle du Palais-Rameau.

Le dixième Congrès de l'Agriculture

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Enfin, un rapport de M. L. Prault, secrétaire-adjoint de la C.N.A.A. les sur les marques régionales et syndicales d'origine et de garantie, affirme la nécessité d'une organisation rationnelle des exportations agricoles. L'orateur invite les groupements agricoles à s'inspirer des directives suivantes : 1° Définition de la circonscription d'origine ; 2° Définition des caractéristiques des produits standards et de leurs divers grades; 3° Organisation du contrôle syndical ; 4° Emploi de marques ou labels pour la garantie d'origine et qualitative des produits : 5° Organisation d'un service de publicité

LE TRANSPORT DES PRODUITS AGRICOLES

La séance de l'après-midi fut consacrée entièrement à l'examen de l'importante question du transport des produits agricoles. MM. A. Potié et Mahieu, sénateur du Nord, assistaient à cette réunion, de même les représentants des grands réseaux de chemin de fer : MM. Frot, inspecteur principal du Nord ; Le Bouder, inspecteur divisionnaire Alsace-Lorraine ; Pernet, chef adjoint du service commercial de l'Est ; Pierron, chef de division de l'Etat ; Brunet, sous-chef d'exploitation du Midi ; Boyaux, chef d'exploitation du P.-L.-M. ; Poher et Texte, ingénieurs au réseau P.O.

LA CRISE DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Cette grave question est résumée par M. SAMUEL DE LESTAPIS en son rapport général. Après avoir constaté la crise dont souffrent les compagnies de chemin de fer par suite de la concurrence des transports par voie fluviale et des transports par automobiles, M. Samuel de Les pis a conclu : « Votre rapporteur pense que c'est dans adaptation de nos exploitations aux besoins de la vie moderne de la vie transformée, que devra résolument être cherchée la solution de la crise des transports ferroviaires.

« Il faudra réaliser la transformation progressive d'un outillage national ferroviaire qui sur la plupart de ses éléments ne correspond plus aux besoins modernes.

« A ce travail nécessaire et urgent de la révision de notre politique ferroviaire, les associations agricoles sont prêtes à collaborer avec le souci dominant de l'intérêt général. Elles souhaitent avoir avec les réseaux des relations permanentes et confiantes. Aux réductions de tarifs et aux améliorations de la qualité des transports, elles seraient, après un court délai, en mesure de répondre par des accroissements du trafic.

LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DES AGRICULTEURS

Les principales revendications des agriculteurs s'établissement de la sorte : **Transport des légumes**, (rapport de M. Guébriont) :

« Que l'on revienne d'urgence à l'accélération de l'acheminement des denrées périssables du Sud-Finistère, accordée autrefois par le tarif P. V. 3-103 accéléré, sur Paris, c'est-à-dire que la marchandise arrive à destination le lendemain de la mise en gare ».

Transport des vins, (rapport de M. Marsais) : « Que, en présence de l'élévation constante des tarifs de transport par voie de fer, la possibilité d'employer les transports par voie d'eau, par la mise en état des canaux et cours d'eau soit assurée dans le plus bref délai ».

Transport du blé, (rapport de MM. P. Hallé et Guignard) : « Producteurs et commerçants déplorent l'élévation considérable des tarifs de transport qui grève lourdement le déplacement d'un produit tel que le blé, si important au point de vue de l'alimentation nationale et dont les transactions représentent chaque année un tonnage considérable. »

Transport des semences, (rapport de M. Florimond Desprez). On demande : « Que les grandes Compagnies de Chemins de Fer veuillent bien consentir à l'application aux semences sélectionnées, et pendant une période allant du 15 septembre au 31 octobre de chaque année, d'un tarif de grande vitesse (du type G.V. 3-103), mais le plus réduit possible et se rapprochant de très près du tarif de petite vitesse. »

Sur un rapport de M. Egasse, on demande que les tarifs de transports des pailles et fourrages soient abaissés.

Transport des betteraves (rapport de MM. Codard et J. Achard) : Une forte majoration du coût des transports est constatée, elle empêche les sucreries d'accroître leur rayon d'approvisionnement, pèse lourdement sur les frais de fabrication. On demande l'abaissement de cette majoration.

Pour les fleurs coupées, on demande l'accélération des trains « de ramassage ».

Transport des animaux et des viandes. — En ce qui concerne le transport des animaux vivants par chemin de fer, M. COURNAULT, demande l'établissement de prix fermes pour des transports déterminés d'animaux, et des tarifs saisonniers.

L'Association générale des producteurs de viande et la Chambre syndicale des marchands de bestiaux de France présentent, en complet accord, des revendications qui portent sur les points suivants et qui sont présentées par M. A. de Contades, leur secrétaire général : 1° Transport du bétail vivant, abaissement des tarifs ; 2° Assimilation des animaux vivants aux denrées périssables ; 3° Transport de la viande abattue, abaissement des tarifs ; 4° Transport maritime pour les importations de moutons de nos colonies de l'Afrique du Nord, service régulier à date fixe entre Casablanca et Bordeaux ; 5° Stabilisation des prix de transport ; 6° Amélioration du matériel.

Les engrais. — Pour les engrais, il faudrait un abaissement de la tarification des engrais.

Enfin, M. AUGÉ-LARIBÉ demande l'amélioration du service des colis-postaux dans les campagnes. Il paraît d'ailleurs qu'un projet dans ce sens est soumis au Ministre, c'est ce que fait observer un représentant des Compagnies de chemin de fer qui révèle d'autre part, qu'une entente est en cours de réalisation avec l'administration des P.T.T.

LA CONCLUSION DE LA SÉANCE

Le président M. Jules GAUTHIER fait observer comme conclusion, que la liste des réclamations est impressionnante que la venue de l'automobile a bouleversé la question des transports. Les agriculteurs doivent rechercher un mode de transports moins onéreux. C'est une question intéressante pour le pays entier car elle est liée à celle du coût de la vie.

La journée de samedi

A 9 heures, séance à la Société Industrielle, adoption des vœux et résolutions du Congrès.

A 12 h. 15, Hôtel Maréchal, banquet, sous la présidence du Ministre de l'Agriculture.

Les escroqueries du maire de Bailleul Natalis Dumez

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Dernièrement enfin j'ai exigé un nouveau contrôle qui devint tellement serré que l'intéressé s'est enfin trouvé acculé et a préféré aller se mettre à la disposition de la justice. Et bien, je crois que l'Administration a fait son devoir et que c'est grâce à elle finalement que le coupable est arrêté.

« D'ailleurs et je le répète l'Administration n'avait pas à se substituer aux coopérateurs qui étaient pourtant intéressés à surveiller.

« Que voulez-vous que nous puissions faire alors que régnait le contentement général, et qu'en réunion plénière l'*assemblée donnait à son président Dumez son « quitus »*, lui exprimant ainsi sa confiance entière ?

« Pour moi, j'ai la satisfaction de voir que malgré tout c'est encore l'Administration qui a fait largement son devoir puisqu'elle a amené l'arrestation du coupable ».

Ces explications eurent probablement le don de rassurer l'assemblée car aucune autre question ne fut posée au préfet et le débat se termina rapidement

Natalis Dumez suspendu de ses fonctions de maire

Par décret, M. Hudelo, préfet du Nord, a notifié au Conseil municipal de Bailleul, qu'il suspendait pendant un mois Natalis Dumez de ses fonctions de maire de la Ville.

Ce que l'on pense de ce scandale dans les sphères officielles

A Paris, à la Direction générale des Régions Libérées, une personnalité qualifiée nous a fait les déclarations suivantes :

« Dès que nous avons eu connaissance de cette affaire, nous avons demandé à M. Hudelo de nous *faire parvenir*, dans le plus bref délai, un rapport complet sur la gestion de la Coopérative de Bailleul et les faits reprochés à M. Dumez. Le rapport nous est parvenu ce matin. Il nous est impossible de vous le communiquer, même dans ses grandes lignes, M. Tardieu vient seulement d'en avoir connaissance.

« Tout ce que l'on peut vous dire, c'est que les indications données par la presse sont presque en totalité exactes. Il ne faudrait pas, en l'occurrence, crier au scandale des Régions Libérées ; je ne le crois pas. Nous nous trouvons très exactement en présence d'un délit de droit commun, tel qu'il peut se produire dans toute société gérée par un Conseil d'administration, puisque les Coopératives de reconstruction sont des Sociétés qui s'administrent elles-mêmes

« Jusqu'alors, la gestion de M. Dumez avait régulièrement reçu l'approbation complète de ses assemblées générales. A la suite d'indications précises, l'enquête ordonnée par le Préfet du Nord a réussi à démasquer des agissements délictueux. Elle se serait terminée par l'inculpation du maire de Bailleul, si celui-ci ne s'était reconnu responsable en se constituant prisonnier.

« Pour ce qui nous concerne, à l'Administration centrale, nous avons immédiatement chargé l'un des deux contrôleurs généraux, spécialisés dans l'inspection des Coopératives, de suivre très strictement cette affaire avec le Préfet du Nord, afin que toute la lumière soit faite.

« Si l'enquête révélait des complicités, soyez assuré qu'elles seraient poursuivies avec la même rigueur que l'auteur principal d'une malversation qui va porter un grave préjudice à une masse d'honnêtes sinistrés ».

Le 7 juillet, à Cassel, M. Poincaré inaugurera le Monument au Maréchal Foch

On sait que tout dernièrement, le Comité d'érection du monument au Maréchal Foch, présidé par M. Bollaert, président du Conseil d'administration des Mines de Lens a invité M. Poincaré à présider à Cassel l'inauguration de statue équestre de l'ancien généralissime des armées alliées.

Le Président du Conseil a définitivement accepté de venir le 7 juillet prochain présider cette cérémonie.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Par décret en date du 14 avril 1928 ont été nommés aux grades ci-après dans les sapeurs-pompiers communaux. — Nord : MM. Dubus, lieutenant à Marchiennes ; Bourbe, sous-lieutenant à Marchiennes ; Lecouffe, sous-lieutenant à Bailleul ; Desseuve, sous-lieutenant à Bailleul ; Heyden sous-lieutenant à Dunkerque ; Zabiaux sous-lieutenant à Anzin ; Lebeau, sous-lieutenant à Louvignies ; Derveaux, sous-lieutenant à Guesnain.

Pas-de-Calais : M. Verqueren, sous-lieutenant à St-Omer.

La Politique régionale

UNION DES PARTIS REPUBLICAINS DE GAUCHE

Pour l'organisation du Parti républicain

Le Bureau provisoire de l'Union des Partis Républicains de gauche nous communique :

« Les républicains du Nord se sont avec raison souvent plaint de ce qu'il n'existait pas d'organisme départemental solide pour les soutenir dans leurs efforts de propagande laïque et sociale.

« Le but poursuivi par le nouveau groupement départemental sera d'organiser le parti républicain, pour que sa doctrine puisse être une, pour que sa tactique soit uniforme d'un bout à l'autre du département.

« Il faut pour cela que le parti républicain ait des statuts fermes spécifiant les conditions de la représentation de chacun des groupements qui le composeront. Il faut qu'il tienne des assemblées générales périodiques et des congrès réguliers. Il faut qu'il ait sa trésorerie solidement constituée. Il faut en un mot qu'il ait sa discipline.

« C'est ce qui sera précisé dans l'assemblée générale constitutive du dimanche 20 mai.

« Les groupements du département qui désireraient être représentés à cette assemblée générale, sont priés de le faire savoir au président du Bureau provisoire, M. Balavoine, 211, boulevard de la Liberté, à Lille ». — Le Bureau provisoire.

FEUILLETON DU 12 MAI 1928. — N° 27

En parlant ainsi, le guichetier entassait dans un petit sac déposé à terre, dans un coin, quelques menus objets de toilette, un peu de linge, et quelques papiers qui se trouvaient sur la table de son détenu.

Il tendit le sac à Savignol qui, en retour, lui serra vigoureusement la main.

— Et surtout, recommanda Briffard, n'oubliez pas que vous m'avez promis de m'envoyer des billets de théâtre !...

Une demi-heure après, l'ancien comédien foulait d'un pied libre et joyeux l'asphalte de la place de la Bastille.

Son regard se porta sur le Génie de la Liberté qui surmonte la colonne de Juillet.

— Merci, mon vieux !... fit-il de ce ton familier et goguenard que les gamins de Paris savent prendre dans les circonstances les plus critiques. Maintenant, il s'agit d'avoir l'œil sur mon copain... Tu seras doublement alors le Génie de la Liberté.

Il leva les yeux sur l'horloge de la gare de Vincennes.

— Trois heures, fit-il. J'ai le temps... Voyons, les levées d'écrou partent toutes du Tribunal de commerce, dont leur enveloppe porte le cachet. C'est donc à ce bureau-là qu'il s'agit d'expédier la mienne. Si je me payais un sapin ?... Ma foi, j'ai déjà pris une voiture à l'heure ce matin, pour aller au Palais de Justice. J'aime mieux marcher.

Il avisa un bureau de tabac au coin du boulevard Beaumarchais.

— Je crois que je peux m'offrir la cigarette que j'ai refusée ce matin à cet excellent greffier.

Il entra dans le bureau et fit son emplette.

Puis, tranquille et rasséréné, Savignol s'engagea d'un pas alerte et sautillant dans la rue Saint-Antoine.

Arrivé en face de la tour St-Jacques, il avisa un café d'aspect tranquille, fréquenté par les négociants du quartier au moment du déjeuner et de l'apéritif, et à peu près désert à cette heure.

— Je serai parfaitement ici ! songea Savignol.

Il entra dans l'établissement et s'assit au fond de la salle.

— Garçon ! fit-il en frappant sur le marbre.

— Monsieur désire ?

— Un verre de porto et de quoi écrire.

Savignol jeta les yeux autour de lui. Il était à peu près seul.

De l'autre côté, près du comptoir, un jeune homme aux allures de commis semblait avoir une explication tendre avec une jeune personne gentiment nippée, modiste ou couturière, qui devait aller en rassortiment, et profitait de ce moment de liberté pour régler ses affaires de cœur.

— Bon ! fit notre homme, Ceux-là ne me dérangeront pas.

Quand le garçon l'eut servi et se fut éloigné, il tira avec précaution de sa poche la levée d'écrou et l'enveloppe qu'il avait soigneusement enfermée dans un morceau de papier, dès qu'il s'était trouvé seul dans sa cellule

— Bravo ! fit-il, à part lui. La feuille n'est même pas chiffonnée.

Il la déplia et s'occupa de remplir attentivement les blancs ménagés dans l'imprimé.

Ceci fait, il examina son dossier qui lui sembla irréprochable.

— Relisons, fit-il.

La levée d'écrou, conçue exactement dans les termes réglementaires, portait ces mots :

« Le juge d'instruction soussigné lève l'écrou concernant le nommé Davenesle Georges, en faveur duquel un non-lieu est intervenu, et ordonne sa mise en liberté immédiate. »

Au-dessous de la date s'étalait, authentique et indiscutable, la signature de M. Mégrigny.

L'encre séchée, Savignol plia le papier en quatre et l'introduisit dans l'enveloppe jaune qui portait, elle aussi, l'inscription réglementaire imprimée sur son coin de gauche :

Tribunal de Première Instance

du département de la Seine

D'une belle écriture cursive, Savignol traça les trois lignes suivantes :

Monsieur le Directeur

de la Maison de détention de Mazas

Boulevard Diderot, Paris.

— Garçon, appela de nouveau Savignol, donnez-moi un timbre de quinze centimes, je vous prie.

— Voilà, monsieur.

Le timbre collé sur l'enveloppe, Savignol vida son verre de porto, jeta une pièce de vingt sous sur le plateau et sortit.

Trois minutes après, il était devant la boîte aux lettres du bureau du Tribunal de Commerce.

Il se retourna, et son regard se porta sur la fenêtre du cabinet du juge d'instruction, où il était entré, quelques heures auparavant dans une situation si différente.

— C'est égal, murmura-t-il, frappant du pied le trottoir... On est mieux ici qu'en face !

Puis, avisant la boîte réservée aux lettres à destination de Paris, il y introduisit l'enveloppe qu'il tenait entre ses deux doigts.

— Allons ! fit-il, en la lâchant, voilà que je me mets à payer mes dettes, maintenant ! Comme on change !...

X

OU L'IMPOSSIBLE ARRIVE

Davenesle était en proie à un trouble inexprimable quand il réintégra sa cellule, après son émouvant entretien avec Savignol.

Qu'avait voulu dire l'ancien artiste ?

Quel était cet espoir fragile, mais qui, pourtant, selon lui, avait des chances de se réaliser ?

Une évasion !...

Surveillés comme le sont les détenus de Mazas, qui ne sont seuls que lorsque les portes de leurs cellules se sont refermées sur eux, — et encore !... — comment une évasion était-elle possible ?

Que signifiait pourtant cet avertissement concernant un événement imprévu, extraordinaire, qui, d'après l'ancien comédien, devait arriver le lendemain à Davenesle ?

D'abord, celui-ci, avant d'entrer chez M. Mégrigny, avait cru que quelque fait inattendu venait de survenir, dont Savignol avait connaissance : une révélation qui avait mis la police sur la trace du véritable voleur de Mme de Sainte-Aulaire et, par suite démontré la complète innocence de Davenesle.

Cet espoir de courte durée s'était complètement évanoui dès que Georges s'était trouvé en présence du juge d'instruction

Dans ce dernier interrogatoire, celui-ci s'était montré encore plus dur, plus agressif que de coutume.

Aussi, la nuit qui s'écoula compta-t-elle parmi les plus cruelles qu'eût passées jusqu'alors le prisonnier.

Trempé d'une sueur glacée, il s'agitait désespérément sur sa couche humide Tout son sommeil ne fut qu'un affreux cauchemar.

Au jour, lorsqu'il se réveilla, il était brisé, et un frisson ininterrompu secouait ses membres.

Quand vint l'heure de la promenade quotidienne dans l'étroit préau, il chancelait en marchant, et, plusieurs fois, il dut s'arrêter et s'appuyer après la muraille pour ne pas tomber.

Lorsqu'il revint dans sa cellule, Davenesle était épuisé de fatigue, comme s'il avait marché pendant de longues heures.

Il se laissa tomber sur son unique chaise, et, la tête écroulée dans ses bras sur la table, sentant réellement pour la première fois le courage lui manquer, il pleura abondamment

Tout à coup, il leva la tête

Une clef venait d'être introduite dans la serrure.

Ce n'était pourtant pas l'heure de la visite du guichetier.

La porte s'ouvrit. Briffard parut.

La figure du brave homme était rayonnante.

— Ah ben ! fit-il, l'air abasourdi, vous êtes tout de même un rude cachottier, vous !

— Moi ? fit Davenesle sans comprendre.

— Comment ! vous êtes revenu de l'instruction, hier, avec une mine longue d'une aune. En rentrant dîner, je me suis dit : « Ce pauvre M. Davenesle, ça n'a pas l'air d'aller fort pour lui » Et, ce matin, voilà comment ça se termine !

— Que voulez-vous dire ?

— Faites donc celui qui ne comprend pas, hein ? Comme si vous ne vous en doutiez pas, depuis hier ?

— Mais, encore une fois, que voulez-vous dire, et de quoi me douterais-je ?

— Eh ! de votre libération, parbleu !

— Ma libération ! fit Davenesle, comme s'il ne se rendait pas compte du sens exact de ces deux mots.

— Naturellement. Vous êtes demandé au greffe pour votre levée d'écrou.

Davenesle bondit

— Moi !... Vous êtes sûr qu'il s'agit bien de moi ?...

(A Suivre)